



## COMMUNE D'AUSSONNE

## EXTRAIT N° 32/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice: 29 Présents: 22 Votants: 25 Procurations: 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019.

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, MARTIN.

**PROCURATIONS** 

M. BENHADJ à Mme MAUREL
M. CASTAING à M. SANCHEZ
M. MARQUIER à Mme LIAN

ABSENT EXCUSÉ : M. FERTE J.

ABSENTS: Mmes FERTE S., GARBIN et M. DELON.

SECRETAIRE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Déclassement du domaine public des parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et intégration dans le domaine privé de la commune de ces mêmes parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines en date du 13/12/2016,

Vu la délibération du CCAS  $N^{\circ}10/2019$  portant déclassement et cession par le CCAS des parcelles C 1035 et C 1036 à la commune à l'Euro symbolique,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°78/2019 du 18 décembre 2018,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des précisions à la précédente délibération.

Madame le Maire propose de déclasser du domaine public les parcelles C 1036, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et de les intégrer dans le domaine privé de la commune aux fins de cession à l'ARSEAA.

Envoyé en préfecture le 08/04/2019

Reçu en préfecture le 08/04/2019

Affiché le



ID: 031-213100324-20190403-DEL\_32\_2019-DE

## APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 25 Voix Contre : 0 Abstention : 0

➤ de déclasser du domaine public les parcelles C 1036, C 1038, C 1040, C 1042 et ZB 1250 et de les intégrer dans le domaine privé de la commune aux fins de cession à l'ARSEAA.

Lysiane

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 03 avril 2019